



MAIRIE DE PUÉCHABON

Conseil Municipal du 04 juillet 2023 PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-trois et le 04 juillet 2023 à 19h00, le conseil municipal de Puéchabon s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Xavier PEYRAUD, Maire de la commune, sur la convocation qui leur a été adressée le 28 juin 2023.

Membres présents : Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, Sylvie BOMY, Cécile MAS, Françoise BASSOUA, Alban BERGER, Stéphane SIMON et Patrick VAUTIER lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : monsieur Yohan MARKARIAN à monsieur Stéphane SIMON et madame Hélène DELONCA à madame Françoise BASSOUA.

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote: RAS.

Secrétaire de séance : Sylvie BOMY

Ordre du jour :

1. Approbation/modification du PV du 12 avril 2023.
2. Motion en faveur du maintien de l'école.
3. Mise en place d'une régie de recettes photocopies.
4. Convention médecine préventive 2023-2025.
5. Prolongation convention EPF (portage du terrain de foot).
6. Questions diverses

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné Mme Sylvie BOMY, pour remplir les fonctions de secrétaire.

1. Approbation / modification du PV du 12 avril 2023

Monsieur le Maire demande s'il y a des modifications ou des remarques à apporter au PV du dernier conseil municipal.

Monsieur SIMON Stéphane remarque que le nombre de votant est compte administratif n'est pas correct.

Monsieur le Maire propose qu'il soit corrigé.

VOTE :

6 ABSTENTION (Françoise BASSOUA dont le pouvoir de Hélène DELONCA, Patrick VAUTIER, Alban BERGER, Stéphane SIMON dont le pouvoir de Yohan MARKARIAN).

4 POUR (Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, Sylvie BOMY, Cécile MAS).

2. Motion en faveur du maintien de l'école.

Monsieur le Maire propose une motion pour affirmer le soutien de l'ensemble des élus au maintien de l'ouverture de l'école maternelle menacée de fermeture en 2024.

En l'absence de remarque, il propose de passer au vote.

VOTE : 10 POUR - UNANIMITE (Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, Sylvie BOMY, Cécile MAS Françoise BASSOUA dont le pouvoir de Hélène DELONCA, Patrick VAUTIER, Alban BERGER, Stéphane SIMON dont le pouvoir de Yohan MARKARIAN).

3. Mise en place d'une régie de recettes photocopies.

Monsieur le Maire explique la nécessité d'ouvrir une régie de recettes pour collecter le règlement des photocopies. Il ajoute qu'en l'absence de cette régie, la commune n'est pas autorisée à faire payer les photocopies.

Monsieur SIMON demande qui sera nommé régisseur. Monsieur le Maire indique qu'à ce stade aucune personne n'a été choisie.

VOTE : 6 ABSTENTION (Françoise BASSOUA dont le pouvoir de Hélène DELONCA, Patrick VAUTIER, Alban BERGER, Stéphane SIMON dont le pouvoir de Yohan MARKARIAN).

4 POUR (Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, Sylvie BOMY, Cécile MAS).

4. Convention médecine préventive 2023-2025.

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a été interpellé par monsieur ROIG, président CDG34, sur l'obligation de la commune de proposer aux agents un service de médecine préventive.

Monsieur SIMON propose d'ajourner en attendant les explications de monsieur ROIG. Il ajoute que des explications écrites par mail lui suffisent.

Monsieur le Maire accepte le report de ce point et indique qu'il avait invité ce dernier à intervenir ; l'agenda de monsieur ROIG ne lui permettait d'être présent au conseil municipal.

5. Prolongation convention EPF (portage du terrain de foot).

Monsieur le Maire explique que la convention tripartite vient à son terme. Il propose qu'elle soit renouvelée pour une durée de 2 ans. Il rappelle les éléments financiers engageant la commune et, en particulier la somme de 50 000 euros correspondant à la TVA. Cette somme sera à la charge de la commune à l'échéance de la convention si aucun projet n'a pu être réalisé.

Monsieur SIMON indique qu'il a contacté monsieur Joseph BROUSSET, directeur de la CCVH, pour connaître les conséquences d'un vote contre le renouvellement. Celui-ci lui a indiqué que cela n'aurait

aucune incidence quant à son renouvellement.

VOTE : 6 ABSTENTION (Françoise BASSOUA dont le pouvoir de Hélène DELONCA, Patrick VAUTIER, Alban BERGER, Stéphane SIMON dont le pouvoir de Yohan MARKARIAN).
4 POUR (Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, Sylvie BOMY, Cécile MAS).

6. Questions diverses

Monsieur SIMON Stéphane demande des informations sur le budget 2023 suite à la réception de l'avis de la chambre régionale des comptes (CRC).

Il souhaite connaître les sommes prévues au budget primitif des lignes 6232 et 6214 .

Monsieur le Maire précise que ces lignes correspondent aux dépenses liées aux festivités et aux subventions versées aux associations. Il ajoute que la chambre régionale des comptes l'avait prévenu que ces lignes étaient systématiquement supprimées lorsqu'elle intervenait lors d'un blocage du budget primitif.

Madame BOMY s'engage à donner les montants à monsieur SIMON par mail.

Il demande des explications sur les sommes 171 859,38 euros et 117 177,32 euros .

Madame BOMY indique que la chambre régionale des comptes n'a donné aucune explication et que les élus n'avaient été destinataires que de l'avis de la CRC.

Monsieur le Maire invite monsieur SIMON a contacté la CRC pour avoir des explications.

Monsieur SIMON remarque qu'il y a une erreur sur le PV du conseil municipal en date du 27 juin 2023, sans doute dû à une erreur lors d'un copié-collé. Monsieur le Maire s'engage à effectuer la correction.

Monsieur VAUTIER évoque la demande de mariage d'un couple et reproche à monsieur le Maire sa manière de répondre.

Monsieur VAUTIER informe la pose de plots pour empêcher le stationnement autour du site du lac du bols. Il accuse monsieur le Maire de volontairement gêner certains habitants. Monsieur le Maire explique que les plots ont été posés en prévision de travaux.

Monsieur VAUTIER reproche à monsieur le Maire le manque d'information sur les travaux.

Madame BASSOUA se plaint de l'état des rues. Monsieur le Maire lui demande d'intervenir auprès des agents de la commune. Elle fait à nouveau remarquer qu'il lui a enlevé toutes ses délégations.

Monsieur le Maire lui demande de rendre le trousseau de clés de la commune avant que cela se termine à la gendarmerie. Elle indique fermement son refus de restituer le trousseau.

Dans un véritable brouhaha, monsieur le Maire lève la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Fait à Puéchabon, le 05/07/2023

Le Maire,

Xavier PEYBAUD



Certifié exécutoire compte tenu de la date :
- d'envoi dématérialisé en Préfecture le 05/07/2023
- d'affichage le 05/07/2023